

DÉPARTEMENT DE L' AISNE

Arrondissement de Soissons
Canton de Soissons 1

MAIRIE
DE
POMMIERS
02200

Tél. : 03 23 73 00 96
@ : mairie.de.pommiers02@orange.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL

N° 2025-019

PORTANT SUR

**RANDONNÉE PÉDESTRE
ET VTT**

CIRCULATION

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE POMMIERS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code la Route et notamment ses articles R44, R53-2 et R225,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1- huitième partie – signalisation routière).

Vu la demande de Madame Brigitte CHARPENTIER, Présidente du Comité des Fêtes de Pommiers formulée le 22 février 2025, faisant connaître son intention d'organiser une randonnée pédestre et VTT le dimanche 11 mai 2025 ;

Vu le récépissé de déclaration de la Sous-Préfecture de Soissons en date du 18/04/2025;
Considérant que pour permettre le bon déroulement de la manifestation « RANDO PÉDESTRE ET VTT », il est nécessaire de réglementer la circulation.

ARRÊTE

Article 1 : Le stationnement et la circulation seront interdits :

- aux abords du local technique communal, rue des Berceaux, rue des Huets et rue de la Sablière

⇒ **Dimanche 11 mai 2025 de 07 heures à 18 heures, à l'occasion de la manifestation « RANDO PÉDESTRE ET VTT ».**

Article 2 : Une signalisation réglementaire sera mise en place. L'organisateur devra strictement se conformer aux réserves et mesures de sécurité indiquées par les services préfectoraux.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : L'autorité territoriale, M. le Commandant de la Gendarmerie de Soissons, sont chargés, en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pommiers, le 22 avril 2025

Le Maire
Anthony GRANDO

